

FEDERATION FRANCAISE DE SKI**Saison 2011-2012****CHARTE DE FARTAGE - FOND****INTRODUCTION :**

La mise en place de cette charte se justifie par les raisons suivantes :

- Permettre aux jeunes de s'affronter sur des valeurs plus proches de leur potentiel individuel.
- Rendre les sélections moins dépendantes du fartage.
- Permettre aux entraîneurs de recentrer leur travail sur le coaching.

TYPES D'EPREUVES ET CATEGORIES :

Cette charte sera applicable à toutes les épreuves inscrites au calendrier national dont la liste est annexée à la présente pour les cadets hommes et dames (GAMME LF), jeunes et juniors hommes et dames, seniors dames (GAMME HF).

Cette charte pourra en outre s'appliquer à d'autres compétitions ou d'autres catégories sur décision prise en comité de course.

Elle pourra également faire l'objet de modifications décidées en comité de course.

REGLES :

Cette charte fait partie intégrante du règlement des compétitions citées ci-dessus.

Elle devra avoir été signée par :

- le Président du comité régional, le président de la commission fond régionale et les cadres et entraîneurs régionaux dans le cas de coureurs en équipe régionale
- le Président du club et les entraîneurs du club, dans lequel le coureur est licencié, pour les autres.

Elle devra être signée chaque année.

Pour chaque compétition, le comité de course pourra prendre toutes les décisions concernant l'application de cette charte.

Tous les responsables, cadres, entraîneurs, athlètes, élus de clubs ou de comités pourront y assister. Un compte rendu et une feuille de présence seront établis lors de ce comité de course.

Ainsi tout coureur devra être représenté et sera présumé avoir été informé des décisions prises en comité de course.

Aucune réclamation ne sera donc acceptée sur la non-connaissance des décisions prises en comité de course et des modifications ayant pu intervenir sur la charte de fartage.

ORGANISATION :

Le fart de glisse utilisé sur chacune des épreuves ne peut être, quelque soit la marque, que du fart sous forme solide et au mieux de la gamme HF pour les catégories Jeunes Juniors hommes et dames, et gamme LF pour la catégorie cadets hommes et dames. Aucun fart se présentant sous une autre forme ou de gamme supérieure n'est admis.

A noter qu'il n'y a aucune restriction sur l'utilisation des farts de retenue fluorés.

Afin de faciliter les contrôles, les comités, clubs ou athlètes devront installer leur tente et table dans un périmètre proche du départ ou de l'arrivée.

Un système de raclage en parc fermé pourra être instauré en cas de nécessité.

Les skis des coureurs susceptibles d'être sélectionnables au niveau international seront impérativement placés sous la responsabilité des cadres techniques ou cadres régionaux.



CONTROLES ET SANCTIONS :

Les membres du jury pourront contrôler les skis et le respect de la charte de fartage et des décisions prises en comité de course à tout moment.

Sur les courses inscrites au calendrier national, aucune inscription ne sera validée si la charte n'a pas été signée. Pour les autres courses faisant l'objet de dispositions relatives à la charte de fartage prises en comité de course, le résultat des coureurs appartenant à une entité fédérale non signataire de la charte ne sera pas pris en compte par le jury.

Toute infraction constatée par le jury, même après la course, pourra entraîner de sa part une sanction sportive immédiate telle que la disqualification.

Les cadres responsables des sélections pourront également prononcer l'exclusion du ou des coureurs concernés de toute sélection internationale ou nationale.

Le délégué technique pourra également, suivant la situation, rédiger un rapport et demander la saisine immédiate de la commission de discipline de la Fédération afin de donner toutes suites à l'affaire.

Aucun athlète ne sera sélectionnable au niveau international si le matériel qu'il aura utilisé en compétition n'a pas été préparé sous la responsabilité de l'encadrement de son comité régional.

INFORMATION :

Les différents responsables, cadres, entraîneurs, élus et signataires de la charte, s'engagent à informer les coureurs des termes et des règles contenus dans ce document.

Faire précéder la signature de la mention « *lu et approuvé* » en indiquant la date.

Pour les comités régionaux :

Pour les clubs :

Le Président du comité régional :

Le Président du club :

Le Président de la commission fond régionale :

Les entraîneurs du club :

Les cadres et entraîneurs régionaux :



ANNEXE

CHAMPIONNATS DE FRANCE CADETS :
FART LF FOURNI PAR LE PARTENAIRE DU CIRCUIT

Les 22 et 23 décembre 2011, 1^{ère} étape à MOUTHE (MJ)
Les 4 et 5 février 2012, 2^{ème} étape à MONTGENEVRE (AP)
Les 17 et 18 mars 2012, Finale à MEAUDRE (DA)

SUBARU NORDIC CHALLENGE FFS :

Les 3 et 4 décembre 2011, 1^{ère} étape à BESSANS (SA)
Les 28 et 29 Décembre 2011, 2^{ème} étape à MEGEVE (MB)
Le 20 janvier 2012, 3^{ème} étape à AUTRANS (DA)
Les 10 et 11 février 2012, 4^{ème} étape à LA CLUSAZ (MB)
Les 3 et 4 mars 2012, 5^{ème} étape à LES SAISIES (SA)
Le 24 mars 2012, Finale à GERARDMER (MV)

Le 30 mars : sprint CL ; le 31 mars : relais (toutes catégories) et le 1 avril 2012 : skiathlon, CHAMPIONNATS DE FRANCE à BESSANS (SA)